N°36

Décembre 2020

Lettre d'information de l'Institut International de Recherche sur la Conflictualité

IiRC'INFO

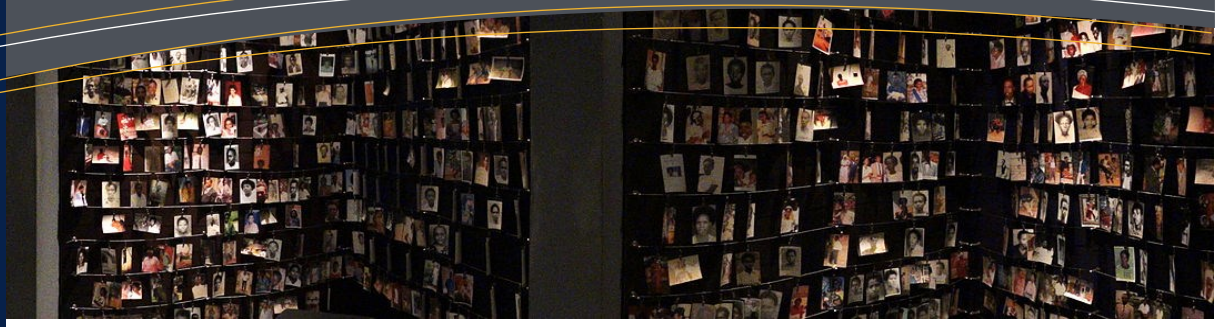

IiRC'INFO est la lettre des nouveautés en ligne des sites et blogs de la Chaire d'excellence *Gestion du conflit et de l'après-conflit* et de l'*Institut international de recherche sur la conflictualité* (IiRCO)

- Contact :

Pascal Plas
Fondation partenariale - Université de Limoges
Directeur de la Chaire d'excellence Gestion du conflit et de l'après-conflit
Endowed Chair in Conflict Management and Post-conflict Cultures
Directeur de l'Institut international de recherche sur la conflictualité

Faculté de droit et des sciences économiques de Limoges
5 rue Félix Éboué - BP 3127 - 87 031 Limoges Cedex

Tél : 05 55 14 92 34 - 06 45 82 72 99
Mail : pascal.plas@unilim.fr
Web : https://www.unilim.fr/iirco/
Blog : http://jupit.hypotheses.org
Facebook : https://www.facebook.com/iirco/
Twitter : IiRCO@IiRCO_JPIT

Focus – Négationnisme

Deux affaires qui viennent d'être jugées en France il y a peu et de nouvelles prises de position des gestionnaires de réseaux sociaux sur les contenus négationnistes en ligne invitent à revenir sur ce dossier du négationnisme qui empoisonne les après-guerres et ce longtemps après la fin des conflits. Le mois dernier Vincent Reynouard, négationniste bien connu a été condamné dans une affaire (quatre mois de prison pour contestation de crime contre l'humanité après une vidéo publiée en 2017 sur *You Tube* dans laquelle il niait l'existence de l'Holocauste) et relaxé dans une autre. Cette dernière se rapporte au massacre de la population d'Oradour-sur-Glane (France, Haute-Vienne) par la division SS Das Reich le 10 juin 1944 ; dans deux vidéos, il contestait ce crime de guerre et le tribunal a tranché en soulignant « que la contestation d'un tel crime, à la différence de son apologie n'est pas susceptible de qualification pénale ». La justice s'appuie sur la différence entre apologie et contestation de crime de guerre ; par ailleurs la loi Gayssot de 1990 réprime bien la contestation des crimes contre l'humanité, mais il n'est pas fait mention des crimes de guerre… Cette décision est difficile pour l'Association des familles de martyrs d'Oradour qui, confrontée en permanence aux négationnistes et ayant déjà déposé ou participé au dépôt de plusieurs plaintes, ne peut trouver une solution judiciaire adéquate.

Oradour-sur-Glane. Cl. Mairie d'Oradour.

Le réseau social *Facebook* a annoncé en octobre 2020 « qu'il ne tolérerait plus les propos qui nient l'existence de l'Holocauste ou l'étendue de celui-ci et ce dans le monde entier ». C'est là une évolution notoire dans la mesure où, jusqu'alors, ce type de propos n'était supprimé que dans les pays où ils sont condamnés par la loi (ce qui est le cas pour la France par exemple, mais ne concerne pas les USA) ; cela met aussi fin à une polémique née des déclarations de Mark Zuckerberg, lors de plusieurs interviews réalisées en 2018 sur le site spécialisé *US Recod* dans lesquelles il se montrait réservé sur une interdiction totale. *Facebook* change donc radicalement de position et l'explique dans un communiqué par « l'augmentation de l'antisémitisme dans le monde et l'alarmant niveau d'ignorance sur l'Holocauste notamment chez les jeunes (…) américains âgés de 18 à 39 ans [qui] pensent que l'Holocauste est un mythe ». Désormais les utilisateurs lançant une recherche sur l'Holocauste seront redirigés « vers des sites crédibles hors de *Facebook* ». Cette évolution a été bien accueillie, car elle correspond à une demande ancienne, mais de plus en plus pressante d'institutions et organisations centrées sur l'étude et le souvenir de l'Holocauste partout dans le monde. Quelques jours après cette prise de position de *Facebook*, le réseau *Twitter* a lui aussi décidé de supprimer les contenus négationnistes ; c'est ce qu'a annoncé un représentant de *Twitter* à *Bloomberg* le 15 octobre 2020 précisant « notre politique sur les contenus haineux interdit plusieurs comportements dont ceux qui font référence à des évènements violents ou des violences qui concernent les minorités ou la tentative de nier ou de minimiser ces évènements ». Ce n'est donc pas seulement la négation de l'Holocauste qui serait concernée, mais la négation du génocide arménien ou du génocide des Tutsis au Rwanda.

Cinéma

Un film d'Aitor Gabilondo, Espagne, 2020, 8X55mn, diffusé sur Canal + à partir du 23/11et sur Mycanal les lundis. Adapté du roman de Fernando Arumburu *Patria est* paru pour la version française chez Actes Sud (2018). Cette série montre la souffrance des populations « la chronique des douleurs (…) d'êtres humains qui vivent dans le courant sauvage qu'ils n'ont pas choisi », selon le réalisateur qui les situe dans un espace et une atmosphère de terrorisme, au Pays basque, à San Sébastian. Le réalisateur tente de mesurer les effets dans le temps long d'un meurtre commis 20 ans avant que l'ETA ne renonce à la violence. Les héroïnes du film démontrent qu'on peut aller au-delà du conflit et « surmonter les obstacles psychologiques sociaux et culturels, base de la réconciliation » selon Aitor Gabilondo (*Le Monde*, 23/11/ 2020) : « On est sur la bonne voie, on essaye, il faut doser, calibrer entre le poids de la mémoire, la nécessité de la justice et le besoin de réconciliation (…) il y a encore des témoins directs, (…), et si les plaies ne sont pas bien propres on ne peut pas garantir qu'elles ne se rouvrent pas ». Démarche à mettre en relation avec le cas irlandais à propos duquel nous avons présenté le mois dernier le remarquable travail de Patrick Radden Keefe**,** ne dit rien : *Meutre et mémoire en Irlande du Nord, Paris (Bellefond), 2020.*

Archives

Archives nationales : Testaments de poilus

Le vendredi 8 décembre a été présentée l'édition numérique de ***Transcription collaborative***.
Ce site web est la restitution des travaux des contributeurs bénévoles qui ont participé à la transcription et à l'encodage au format informatique TEI des testaments, via la plateforme de transcription collaborative mise en ligne en janvier 2018.- https://testaments-de-poilus.huma-num.fr

Cl. Archives nationales

Archives Nationales : Guide numérique sur les disparus de la guerre d'Algérie

Le vendredi 4 décembre, se sont tenues des Rencontres autour du Guide numérique sur les disparus de la guerre d'Algérie : ***La guerre d'Algérie : expériences de recherche en archives***

Ces rencontres en distanciel étaient organisées sous l'égide du Service interministériel des Archives de France, de la direction du patrimoine, de la mémoire et des archives du ministère des Armées et de la direction des archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, en partenariat avec les Archives nationales, les Archives nationales d'outre-mer, le Service historique de la Défense, les Archives de Paris, les archives de la préfecture de police de Paris.

Guide accessible sur : https://francearchives.fr/article/166418920

Archives de la ville de Paris : Archives des hommages aux victimes des attentats du 13 novembre -- Ville de Paris

Afin de conserver la mémoire du mouvement de solidarité consécutif aux attentats du 13 novembre 2015, la Ville de Paris a lancé une campagne de sauvegarde des hommages dédiés aux victimes, déposés par les citoyens sur les sites des attaques.

Hommage aux victimes des attentats du 13 novembre 2015 collecté sur le site du Bataclan, 3904W.

À partir du mois de décembre 2015, des équipes d'agents volontaires des services de la propreté et des Archives de Paris ont entretenu les mémoriaux éphémères et prélevé périodiquement les documents les plus en danger présents sur la voie publique.
Ces documents sont désormais conservés aux Archives de Paris pour être mis à disposition de tous les citoyens ainsi qu'à la communauté scientifique.
Les quelques 7700 documents collectés ont été séchés, désinfectés, nettoyés, classés et inventoriés avant de faire l'objet d'une campagne de numérisation grâce au mécénat de l'entreprise Arkhênum.
Ce corpus documentaire contient des documents d'une grande variété tant sur le contenu que sur la forme : messages en toutes langues et de toutes longueurs, dessins ou textes créés par des enfants ou des adultes de tous âges et de toutes nationalités... Certains hommages sont d'une grande originalité, d'autres apparaissent plus répétitifs.
Cet ensemble n'est pas clos puisque les Archives de Paris continuent de l'enrichir de documents de provenance publique ou privée, produits en réaction aux attentats de 2015. Ces fonds seront traités progressivement pour être mis à la disposition de tous et pour tous les usages, du recueillement mémoriel à la recherche scientifique, en passant par l'action éducative ou la création artistique.

Parutions

Richard Rechtman, *La vie ordinaire des génocidaires*, Paris (CNRS éditions), 2020, EAN : 9782271095077.

Paris, 2015 : le terrorisme djihadiste touche massivement la capitale française et fait près de 150 morts. Pour qualifier les auteurs de ces meurtres, on parle tantôt d'hommes radicalisés soumis à une idéologie, tantôt d'hommes médiocres, « banaux », qui ne font qu'obéir aux ordres, tantôt de monstres assoiffés de sang. Comme pour les tueurs de masse des plus grands crimes de l'histoire contemporaine, on se demande sans cesse qui sont ces hommes capables de tuer ainsi à la chaîne. Qu'éprouvent-ils dans leur conscience ? Ne ressentent-ils pas l'horreur de leurs actes ? N'ont-ils pas de la compassion pour leurs victimes ?

Fresque installée dans la rue de l'attaque contre « Charlie Hebdo »
CHRISTOPHE PETIT TESSON/EPA/MAXPPP

Pour Richard Rechtman, ce ne sont pas les idéologies qui tuent, mais bien les hommes. Ceux-ci s'en chargent avec une grande facilité, et tuent simplement comme d'autres vont au travail. Ce livre effectue une véritable descente dans la vie ordinaire des petits exécutants, des génocidaires. Il sonde le quotidien dans lequel les hommes s'accommodent d'exécuter chaque jour des dizaines d'individus. Il montre que ce n'est pas le fait de tuer qui occupe l'essentiel de leurs pensées, mais plus simplement leur vie quotidienne. Ils tuent comme ils s'attelleraient à n'importe quel métier, c'est-à-dire de façon ordinaire. Car ce ne sont pas les plus motivés ou les plus sadiques, ni même les plus endoctrinés, qui tuent avec une telle facilité, ce sont avant tout les hommes les plus disponibles. L'objet de ce livre n'est donc pas de savoir qui sont ces exécuteurs ni au nom de quoi ils tuent, mais de montrer comment dans certains contextes, exécuter d'autres hommes constitue la vie ordinaire de tueurs anonymes.

Colloques

Droit de l'homme et droit international humanitaire : quelles conséquences sur les transferts d'armements conventionnels de guerre ? En France, au Royaume-Uni et en Belgique – trois États parmi les premiers exportateurs européens d'armements conventionnels de guerre –, les contentieux relatifs aux autorisations administratives de transfert ne cessent de se multiplier, dénonçant les exportations d'armements vers des États violant avec ces armes le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire.

Nombreuses communications qui intéressent le post conflit en ce domaine, en particulier notre collègue Marine Eudes, Maître de conférences en droit public à l'Université Paris Nanterre qui parlera de *L'argument de la complicité de crime international.*

Programme

Publication

Simon Perego, *Pleurons-les. Les juifs de Paris et la commémoration de la Shoah 1944-1967*, Paris, Champ-Vallon, coll. Époques, 392 p. et **François Azouvi, *Français, on ne vous a rien caché. La résistance, Vichy, notre mémoire*, Paris, Gallimard, NRF, Essais, 608 p.**

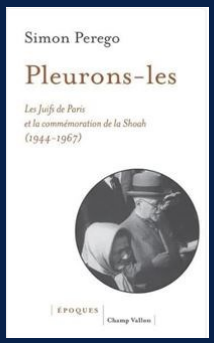

« En matière de construction mémorielle à l'issue des conflits, phase très importante de la mise en place des acteurs de la mémoire et des discours qui souvent, par la suite entrent dans une forme de nouvelle conflictualité, deux ouvrages qui viennent de paraître constituent un apport intéressant à la recherche dans la mesure où ils reprennent le dossier « temporel » de la construction de la mémoire de Vichy, de la Résistance et de la Shoah, montrant que les process mémoriels, quels qu'ils soient, furent plus précoces et plus denses qu'on ne le dit. On y voit tout l'intérêt de construire une histoire sociale de la mémoire.

Activités de l'IiRCO /partenaires

Revues

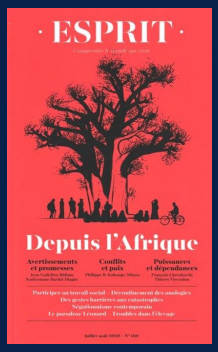

Le numéro d'***Esprit*** de juillet-août 2020 présente un dossier « *Depuis l'Afrique* » dans lequel on accordera une importance particulière à la communication de Philippe B. Kabongo-Mbaya, *Conflits et paix*, qui propose une analyse novatrice des rites de réconciliation en Afrique « *qui constituent une contribution majeure au vivre ensemble citoyen de même que la concorde entre communautés et États* », rites transposables en matière de prévention et de résolution de conflits meurtriers. L'auteur prend pour exemple la ***bujilanga***, rite de réconciliation particulier pratiqué après les violences en particulier en RDC et démontre ce qui pourrait être, selon ses termes, « une modernité africaine » en terme de règlement post conflictuel.

Dernier n° de la *Revue d'histoire de la Shoah* (2020/2- 212, 344 p.) consacré à Vichy, les Français et la Shoah. Après un éditorial de Jean-Marc Dreyfus et Audrey Kichelewski on y trouvera de nombreux articles dont le mérite est de faire le point sur « un état des connaissances scientifiques » en la matière.

Textes en ligne

Daniel Kuri, Maître de conférences de droit privé, Université de Limoges (O.M.I.J.) EA 3177 : *Le négationnisme n'est pas mort en France* mis en ligne sur le site de l'IiRCO.

Clotilde Fontaine, ATER, Histoire du Droit, Université de Limoges : *Kanak's quest for identity: the influence of citizenship on the construction of customary law in New Caledonia,* mis en ligne sur le site de l'IiRCO.

François Roux, « Hommage à Louis Jouannet ». Discours prononcé à la remise des prix de thèse Varenne, 2019, IFJD, mis en ligne sur le site de la *Revue des Droits de l'Homme*

Publications de nos correspondants

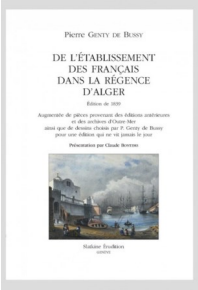

Claude Bontemps, [présentation de], *Pierre Genty de Bussy De l'établissement des Français dans la Régence d'Alger Édition de 1839 Augmentée de pièces provenant des éditions antérieures et des archives d'outre-mer ainsi que de dessins choisis par P. Genty de Bussy pour une édition qui ne vit jamais le jour*, Paris, Slatkine, 2020.

Pierre Genty de Bussy fut non seulement le témoin des premiers temps de la colonisation de l'Algérie par la France, mais il en fut également acteur et narrateur. Second intendant civil de l'Algérie, il y séjourne de juin 1832 à septembre 1834, durant cette période décisive qui déboucha sur la pérennisation de la présence française. C'est l'indispensable complément aux Annales Algériennes de Pellissier de Reynaud qui écrivit sensiblement à la même époque ; ces deux hommes qui partageaient des visions fort proches de

Parutions IFJD.

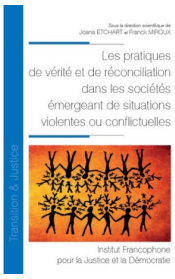

Joana Etchart et Franck Minioux [sous la dir. scientifique de], *Les pratiques de vérité et de réconciliation dans les sociétés émergeant de situations violentes et conflictuelles*, IFJD, Collection Transition et justice, 2020, 240 p.

François Geanton et Philippe Gréciano, [sous la dir. de], *Stéphane Hessel. Les perspectives d'un engagement*, 2020, 228 p.

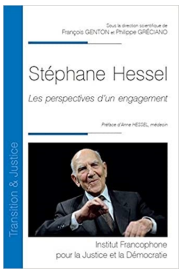

À suivre

- Le mercredi 25 novembre l'IiRCO avait invité pour ouvrir son séminaire annuel *Conflits/Droit/Mémoires* François Graner à l'occasion de la sortie du livre *L'État français et le génocide des Tutsis au Rwanda*, coécrit avec Raphaël Doridan (Paris, Éditions Agone/Association Survie, 2020, 512 p.). En raison des conditions sanitaires, cette conférence qui aurait dû déjà se dérouler au printemps 2020 pour conclure le Séminaire avait été repoussée pour les raisons sanitaires que l'on sait. Programmée à l'automne pour l'ouverture de celui de l'année universitaire 2020/2021, elle ne peut avoir lieu pour les mêmes raisons et est repoussée au printemps 2021. François Graner pourra alors évoquer une décision du Conseil d'État du 12 juin 2020 et qui se rapporte aux archives dites « de François Mitterand » ; la justice administrative autorise le chercheur à consulter ces archives en particulier ce qui a trait au Rwanda et plus particulièrement les dossiers du conseiller Afrique de François Mitterrand, décision qui fait jurisprudence. De même la conférence de Guilhem Monédiaire — qui rejoint l'équipe des correspondants de l'IiRCO — qui devait ouvrir le séminaire Archives par un sujet sur les spoliations et restitutions est reportée pour les mêmes raisons sanitaires à une date ultérieure. Dans l'attente de la reprise d'une vie universitaire normale, l'IiRCO mettra en ligne en début d'année deux dossiers sur ces thématiques propres à donner aux étudiants des masters, et à un public plus large, des éléments de documentation utiles.
- La sixième édition du **Salon du livre du livre judiciaire** (2020) ne pourra se tenir cette année, mais l'Association Française pour l'Histoire de la Justice propose des vidéos d'entretiens avec les auteurs dont les livres sont mis à l'honneur cette année, que l'on pourra trouver sur son site (rubrique : Nos évènements. Salon du livre judiciaire) et sur *You Tube* ainsi qu'un contenu éditorial décliné autour des thèmes suivants : « Crimes et criminels », « Jeunesse délinquante », « Droit, justice et littérature ».

Conception et réalisation :
Pascal Plas,
Pascal Texier,
Caterina Zomer